

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DEPARTEMENT du RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP., directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DE NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 25 NOVEMBRE 1846.

DU PRIX DU PAIN A LYON.

Nous sommes dans la situation de ce malheureux qui enroulé dans la faim, couché sur des trésors, avec cette différence que parfois il souffrait volontairement et par avarice, tandis que nous souffrons bien malgré nous, par suite de l'insouciance de l'ineurie de nos administrateurs. La disette est à Lyon, réelle ou factice, le résultat est le même, — l'abondance est à Marseille. Quelques jours de marche séparent à peine ces deux points; le devoir de l'administration était de les rapprocher par d'habiles mesures, de diminuer la distance, de mettre, en un mot, le grenier à la portée de la population qui avait besoin d'y puiser. C'était une chose simple, facile, tellement naturelle qu'il ne devait pas venir à la pensée qu'on pût faire autrement. Le pouvoir chargé de veiller au sort de tous n'y a pas songé, ou s'il l'a fait, il a reculé devant l'accomplissement d'un devoir impérieux, par suite de craintes mesquines. Il a préféré laisser souffrir les masses que de se heurter à quelques spéculateurs.

Dès que l'insuffisance de la récolte a été constatée, il y avait des mesures immédiates à prendre : supprimer les droits d'entrée sur les blés, et les faire voiturier par les chevaux de l'Etat. Mais notre gouvernement se trouve toujours entre deux intérêts contraires, et comme les uns sont ardents et élèvent la voix, que les autres sont patients et se taisent, il en résulte que les derniers, qui sont ceux du peuple, ceux de tous, sont toujours sacrifiés. Supprimer le droit sur les blés! Mais les propriétaires s'y opposent et crient à la ruine, bien qu'ils aient réalisé des bénéfices raisonnables par suite même de la rareté de la marchandise sur les marchés. Se servir des chevaux et du matériel de l'artillerie pour effectuer les transports! Mais cela a été froisser les entrepreneurs de roulage, les compagnies de bateaux à vapeur. Les intérêts des propriétaires agricoles et des compagnies l'ont donc emporté sur ceux des populations; le prix de voiture de Marseille à Lyon s'est élevé jusqu'à 17 fr. 100 kilogrammes, et les pauvres ont continué à payer le pain à un taux hors de proportion avec leur salaire.

On a calculé ce que c'est que 17 f. de voiture pour 100 kilogrammes de blé? Les grains importés à Marseille varient de prix suivant le pays de provenance; nous avons déjà établi les prix différents de leur valeur; admettons, afin d'avoir largement raison, que le prix moyen soit de 32 f. la charge de 100 kilogrammes, le prix des 100 kilogrammes sera de 25 f. c. Or, un prix de voiture de 17 f. représente SOIXANTE-SEPT CENTIÈMES de la valeur primitive. On comprendrait cette élévation pour un objet de luxe, mais pour une denrée de première nécessité, la plus indispensable de toutes, dont la voiture normale est de 15 à 18 pour cent! Ce fait seul imposait au pouvoir l'obligation d'aviser et d'agir. Cette obligation ne résultait pas pour lui uniquement du fait de la coalition, de la spéculation; la hausse de la voiture pouvait provenir de causes accidentelles, de sinistres, d'orages, de manque d'eau, et dans ces cas il devait être prêt à faire face aux besoins. Nous ne nous pas voulu effrayer la population lyonnaise lorsqu'il y a deux mois nous avons été si près de la disette; nous pouvons dire aujourd'hui que le fait n'existe plus; nous avons passé quelques semaines durant lesquelles, en réunissant tout ce qu'il y avait de grains et de farines dans les magasins, les usines, les boulangeries, on n'aurait pas trouvé pour quinze jours

de vivres. Le gouvernement le savait, l'administration municipale devait le savoir; l'un et l'autre se sont croisés les bras et ont attendu, à la garde de Dieu.

Quelques journaux ont annoncé que M. le ministre de la guerre avait donné des ordres pour que deux cents chevaux et cinquante chariots appartenant au 4° et au 11° régiments d'artillerie partissent de Lyon et de Valence pour se rendre à Marseille et en ramener à Lyon des blés que l'abaissement des eaux du Rhône, le haut prix de la voiture et l'insuffisance des moyens de transport y laissent entasser; nous ne savons si cet ordre a été en effet donné, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que plusieurs personnes parties vendredi dernier de Marseille pour Lyon n'ont rencontré sur la route, entre ces deux points, ni chariots, ni chevaux d'artillerie employés au transport des blés. Cette nouvelle mérite donc confirmation, et il faut attendre encore pour faire honneur au gouvernement d'une mesure qui, fût-elle réelle, serait beaucoup trop tardive, mais pourrait exercer cependant une sérieuse influence sur le prix des grains.

Il y a plus d'un mois que le Censeur, prévoyant que le prix de voiture allait augmenter encore, demandait que les chariots et les chevaux de l'artillerie, à peu près inoccupés dans notre état de paix, fussent employés à transporter des grains; si alors on eût suivi ce conseil, la crise eût bientôt cessé, et le pain eût diminué; mais le pouvoir songeait-il aux besoins du peuple?

Quand de tous côtés on pressait le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour parer aux besoins des populations, pour prévenir la crise dont l'hiver menace d'augmenter l'intensité, d'aggraver la pesanteur, la sollicitude du pouvoir s'est bornée à deux moyens bons en eux-mêmes, mais complètement insuffisants, et qui ne sauraient avoir de grands résultats. Il a permis que les voituriers pussent charger après le 20 novembre des poids aussi considérables qu'en été; en même temps, il a abaissé de quatorze à cinq jours la quarantaine des navires venant de Constantinople à Marseille. Voilà tout ce que sa générosité a su faire pour le peuple. Ainsi, d'un côté, il a consenti à courir le risque de voir les routes un peu plus encombrées qu'à l'ordinaire, et par conséquent à charger le budget de quelques milliers de francs de plus; d'un autre côté, il a, en diminuant la durée de la quarantaine, cédé à des vœux exprimés depuis long-temps, à une opinion qui, pour n'être pas celle de la majorité dans la ville de Marseille, n'en a pas moins été exprimée dans cette ville avec beaucoup de vigueur.

Le prix des transports a heureusement baissé depuis quelques jours; il était la semaine dernière à 15 f. les 100 kilogrammes de Marseille à Lyon. Deux causes ont contribué à amener cette baisse; le grand nombre de voitures mises à la disposition du commerce, et le mauvais temps qui pendant plusieurs jours a empêché le débarquement des blés dans le port de Marseille. Ce prix de 15 f. est encore supérieur de plus du double au prix ordinaire, au prix normal, et comme, en réalité, c'est lui qui exercera l'influence la plus fâcheuse sur le prix du pain, c'est à le faire baisser que doivent tendre les efforts de l'administration. Quant aux grains mêmes, ils ne manquent pas; il y a en ce moment dans la rade de Marseille un nombre considérable de navires qui attendent d'avoir purgé leur quarantaine pour décharger des blés. Les prix étaient cotés au 20 novembre :

Les disponibles, à 32 f. la charge;

A livrer, à 32 f. 30 c. la charge;

Les Pologne, qualité moyenne, 33 f. 50 c. la charge de 125 kilogrammes, 34 f. 50 c. à 35 f. la charge de 125 kilogrammes.

Les Richelles de Naples, première qualité, à 39 f. 50 c. la charge de 128 à 129 kilogrammes;

Ce sont là les prix actuels, mais on compte qu'il a été vendu à Marseille en blés à livrer depuis le commencement de la campagne environ quatorze cent mille charges au prix moyen de 50 f. la charge; huit cent mille ont été déjà enlevées, et les livraisons des six cent mille autres, qui sont partie dans le port, partie en route, partie en chargement, s'échelonnent jusqu'en juin prochain. De ces quantités une portion est destinée au Languedoc, mais la plus considérable est à la destination de Lyon et du rayon qui l'entoure. Si l'on ajoute à cela les quantités vendues depuis un mois, celles invendues qui arrivent, on peut espérer une baisse dans le prix du pain, surtout si le pouvoir sort de son apathie et s'occupe d'organiser des moyens de transport, si notre administration municipale, bien coupable jusqu'ici, songe enfin à établir la taxe d'une manière plus sérieuse, plus rationnelle, plus conforme à la vérité.

Incorporation de la république de Cracovie à l'Autriche.

La Gazette Universelle de Prusse fait connaître l'ordonnance suivante comme ayant été publiée à Cracovie :

« Nous Ferdinand d'Este, par la grâce de Dieu, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, etc.,

Après que la paix de Vienne du 14 novembre 1809 eut détaché de notre empire la ville de Cracovie et son territoire, et l'eût ajoutée au grand-duché de Varsovie, mais que, par suite des événements de 1812, les troupes russes l'eurent reconquise, notre père, feu l'empereur François Ier, a conclu, avec les troupes alliées de Prusse et de Russie, un traité, les 21 avril et 3 mai 1815, portant ce qui suit :

« Cracovie, avec son territoire, formera à l'avenir une ville libre et indépendante sous la protection des trois puissances. »

Toutefois, la condition expresse et la supposition nécessaire de cet arrangement furent la neutralité stricte de cette ville, aussi bien que le devoir à elle imposé de ne donner asile à aucun réfugié sujet des trois puissances protectrices, mais de les livrer, au contraire, aux autorités compétentes. Une malheureuse expérience de ces années a prouvé que Cracovie n'avait pas rempli les conditions de son existence indépendante, et que depuis l'année 1830 elle avait été le foyer incessant d'intrigues hostiles contre les trois puissances protectrices, jusqu'à ce qu'enfin, au mois de février de cette année, elle devint le théâtre des scènes les plus violentes et plus dangereuses que jamais. Après que le gouvernement et la constitution furent anéantis, et que le sort de la ville se trouva abandonné à un certain nombre de conspirateurs qui avaient pris le titre de gouvernement révolutionnaire de Pologne et excitaient à la révolte armée contre le gouvernement existant les habitants de toutes les anciennes provinces polonaises, une horde armée fit irruption du territoire de Cracovie dans nos états. Il fallut alors placer de nouveau Cracovie sous un gouvernement provisoire soumis à nos autorités militaires et la faire occuper par des troupes des puissances protectrices.

Ces événements nous ayant mis dans l'impossibilité de rétablir les bases de la liberté et de l'indépendance de Cracovie, brisées par les ennemis de l'ordre, du repos et de la tranquillité de l'Europe, et pénétré du devoir de mettre à la fois nos fidèles sujets de Galicie et les habitants tranquilles de la ville de Cracovie même à l'abri des attaques et des menées de ce parti de bouleversement, nous avons, d'accord avec S. M. le roi de Prusse et S. M. l'empereur de

FEUILLETON DU CENSEUR. — 26 NOVEMBRE.

REVUE MUSICALE.

Chœur allemand en France. — Le chant en partie en Allemagne. — La Société Cecilia à Lyon.

Arrête-toi sans crainte partout où l'on chante, dit un poète allemand; les méchants ne chantent pas. Arrêtons-nous donc à écouter dans l'enceinte même de nos murs les représentants du pays du chant par excellence de la mélodieuse Allemagne. Les jeunes Allemands, pour quelque temps nos hôtes, venus chez nous étudier le haut commerce ou se perfectionner dans notre belle langue, ont eu l'heureuse idée de se réunir et de continuer à l'étranger les traditions de la mère-patrie. Or, ces traditions sont avant tout le culte de la musique et de la poésie. Ils se sont donc unis sous la direction d'un de nos compatriotes, jeune comme eux tous, excellent musicien, dévoué à son art et au milieu des vapeurs odorantes du canaster; puis les nouveaux venus, ou ceux qui en tout pays ne se décident pas vite, grossissant la société musicale, force fut de chercher un asile vaste et commode. Bref, il y a eu, au mois de novembre, la Société Cecilia, tel est son nom, ouvrit ses portes aux amateurs, à un public choisi et peu nombreux. On y mit à la réserve que comportait la position indépendante des membres de la société. Il va sans dire qu'il s'agit d'une réunion d'amateurs. Quel est le but de ces réunions? nous demandera-t-on. Le but? c'est de se délasser des travaux sérieux ou arides de la journée, d'exercer la musique des grands maîtres écrite sous les poésies des grands poètes. « Le chant soulage l'âme, développe le germe des vertus, dit l'un de nos membres, il s'élève vers le soleil; il évoque les plus beaux songes, ceux de l'innocence qui est la hauteur. » La Société Cecilia exécute ce que nous appelons des chœurs sans accompagnement, ne voyant pas d'autre distraction à leur donner. Ces chœurs ne sont pas seulement remarquables par la musique, mais encore par les paroles sur lesquelles elle a été choisie. En France, la poésie n'a guère d'intimité avec sa sœur la musique. Les opéras vivent séparément du sujet, du libretto. Les meilleures chan-

sons de notre seul poète national moderne, de Béranger, ont été honteusement accouplées aux plus misérables pont-neufs. Il existe de vieux airs français dont la mélodie est douée d'un caractère franc et chevaleresque qui ne manque pas de valeur; quelquefois même l'expression est conforme aux idées données par la poésie; mais il est difficile de les chanter en chœur. C'est le plus souvent de la mélodie pure, sur laquelle il serait presque impossible d'établir une harmonie. De nos jours, on entrevoit l'importance des chœurs; on voudrait commencer par eux l'éducation musicale, qui en est la véritable base. Ce qui a été fait est très incomplet. On a traduit, on a arrangé des poésies sur des chœurs à quatre voix tirés du recueil allemand l'Orpheus, en leur donnant un titre à peu près semblable. L'Orphéon français est resté à une grande distance de son modèle, comme toute imitation. Pour donner un accès plus facile à la musique, il aurait fallu avoir de belles poésies nationales dont les sujets intéressent toutes les classes de la société, particulièrement le peuple, car c'est par le peuple que l'éducation musicale doit commencer. La Marcellaise a eu un retentissement immense; sa popularité est née surtout de sa poésie, des sentiments dont Rouget de Lisle a été l'interprète. Ne comprenant pas en France la force que se prêtent mutuellement la musique et la poésie, on a considéré ces deux muses comme devant s'isoler l'une de l'autre. Les anciens ne s'y étaient pas trompés, et quel que soit l'état conjectural dans lequel nous nous trouvons relativement à leur musique, toujours est-il que les rhapsodes grecs chantaient l'Iliade et l'Odyssée, et qu'il y avait un chœur dans les tragédies. Aujourd'hui même les barcaroles vénitiennes récitent les octaves du Tasse comme une espèce de mélodie. En Allemagne, où la musique a pris un développement excessif, l'imagination des masses n'a jamais désuni ce qui de sa nature devait se produire simultanément.

Pour revenir à notre sujet principal et pour donner une idée du chœur allemand, il est bon d'en faire l'histoire en disant un mot de l'origine de la musique chez cette nation.

Chaque pays a ses productions particulières: l'Angleterre son drame, l'Espagne ses romanceros, la France ses troubadours et ses trouvères; l'Allemagne a ses chœurs.

Dans la première période de son histoire poétique et musicale, des voix romanesques éveillent les échos des solitudes de la Thuringe, mais le chœur n'est pas né. Les chanteurs d'amour (minnesänger) et les maîtres chanteurs (meistersänger) étaient à la fois poètes et musiciens; leurs chants étaient expressifs mais simples; leur science ne dépassait pas l'art du chant

mesuré (ars cantus mensurabilis), développé par Francon de Cologne, le premier théoricien en musique que l'Allemagne puisse nommer. Les noms de Henri d'Osterdingen et de Wolfram d'Eschenbach sont surtout célèbres par la lutte poétique qu'ils soutinrent au château de Wartbourg en présence du landgrave Hermann et de six Minnesänger. On sait que le vaincu devait être puni de mort; mais chacun des poètes, ou des musiciens, si l'on aime mieux, chantait séparément. Le chant populaire, quoique introduit de bonne heure en Allemagne et dans les diocèses de Bohême, était tout à l'unisson, comme le choral romain. On ne trouve pas, avant la fin du quinzième siècle, de traces d'harmonie. Les premiers chœurs furent composés par des Allemands qui avaient été en Italie. Dans cette contrée, sous un soleil plus chaud, la musique était éclosée; elle répandait ses parfums comme les oranges de la Lombardie; les Médicis l'aimaient et la protégeaient.

C'est à partir de la Réformation que le chœur allemand prend une existence sérieuse et définitive. Sans parler des nombreux traités que cette époque produit, des savants qui s'occupent de la science musicale, comme Caisius, Finck, Glareanus, nous arrivons tout de suite à la source du grand mouvement religieux. Luther, en réglant le culte protestant, prescrivit à tous les fidèles de chanter en chœur les psaumes. Il avait, du reste, devant lui l'exemple de Jean Huss; puis, il aimait la musique, il s'en était occupé, il lui croyait une influence morale et comptait la faire contribuer au grand œuvre qu'il avait entrepris. Dans une lettre écrite par lui à son ami Senff, de Zurich, appelé le Prince des musiciens, il dit: « La musique est un grand présent de la divinité, elle est son allié; après la théologie, c'est elle que j'honore le plus parmi les sciences et les arts. Satan en est le grand ennemi, car elle chasse les tribulations et les mauvaises pensées, elle rafraîchit le cœur et y ramène la paix, ainsi que l'a dit Virgile. Il faut absolument introduire la musique dans les églises. » C'est ce que fit Luther. Attribuant à cet art une puissance pénétrante sur le moral de l'homme, il fit mettre en musique non seulement tous les psaumes, mais encore le symbole de la confession d'Augsbourg et jusqu'à son catéchisme. Lui-même composa plusieurs chorals, entre autres le célèbre chœur Notre Dieu est un château-fort (Ein feste Burg ist unser Gott), que Meyerbeer a si habilement introduit dans les Huguenots. Ces chorals sont encore en usage dans toutes les communautés protestantes; on n'a rien trouvé de plus élevé, de plus austère et de plus énergique. En outre, le réformateur saxon introduisit la psalmodie métrique, qui servit à établir l'harmonie et à éviter toute mélodie, tout embellissement oiseux, qui eussent pu dénaturer l'im-

Russie, soumis à une appréciation sérieuse le sort futur de Cracovie.

» Dans ce but, des délibérations ont eu lieu avec les plénipotentiaires spéciaux de Berlin et de Saint-Petersbourg; ces délibérations ont eu pour résultat une convention faite le 6 novembre de cette année à Vienne, par laquelle les trois puissances protectrices de la ville de Cracovie révoquent et suppriment les traités du 3 mai 1815. En conséquence, cette ville et son territoire retournent sous notre sceptre, tels qu'ils appartenaient, avant la paix de Vienne du 14 octobre 1809, à feu notre père et à nos ancêtres. C'est pourquoi nous prenons possession de ladite ville de Cracovie et de son territoire. Nous la joignons pour toujours à notre couronne, et déclarons qu'elle forme une partie inséparable de notre empire, auquel nous l'incorporons.

» Nous nommons le comte Maurice de Deyme, notre chambellan, conseiller de régence et gouverneur de Prague, notre commissaire aulique pour cette prise de possession, et nous invitons sérieusement tous les habitants de la ville de Cracovie et de son circonscription, dans leur propre intérêt, à obéir à ce commissaire aulique, envoyé par nous, ainsi qu'aux autorités que nous confirmons ou que nous établissons de nouveau. Nous les invitons, en outre, à suivre ponctuellement les ordonnances faites ou à faire.

» D'un autre côté, nous leur promettons maintien et protection de notre sainte religion, justice impartiale, égale répartition des impôts, et pleine et entière garantie de la sécurité publique à ceux qui se rendront dignes de notre grâce en se soumettant immédiatement à la présente mesure, qui est dans leur intérêt, et par leur fidélité et leur dévouement à notre maison; nous serons toujours un prince doux et un empereur gracieux, et nous ferons tous nos efforts pour leur assurer les bienfaits que leur réunion à une grande et puissante monarchie est de nature à garantir aux habitants de Cracovie.

» Ainsi fait dans notre palais impérial de Vienne le 11 novembre de l'an 1846, et de notre règne le 12<sup>e</sup>. Signé FERDINAND (L.-S.)

» Charles, comte de Jazaghe, premier chancelier; François, baron de Pillersdorff, chancelier aulique; Jean, baron de Krticka de Jadan, vice-chancelier.

» D'après l'ordre spécial de S. M. apostolique. François, chevalier de Whaderay, conseiller aulique.

La Gazette Universelle de Prusse publie ensuite une proclamation du feld-maréchal-lieutenant comte de Castiglione, chargé du gouvernement provisoire de Cracovie. Cette proclamation, destinée à annoncer la résolution des trois puissances protectrices, ne renferme guère d'autres arguments que ceux contenus dans l'ordonnance qu'on vient de lire; seulement ces arguments sont présentés avec plus de violence, et l'esprit contre-révolutionnaire qui a inspiré l'anéantissement de la république de Cracovie ne prend pas la peine de s'y cacher sous des expressions de bonté et de bienveillance dont l'hypocrisie rend encore plus odieux l'acte qu'elles ont pour but de faire excuser.

### Afrique française.

Le courrier de l'Ouest, arrivé le 16 novembre, a apporté la nouvelle que Bou-Maza, après avoir échoué dans ses prédications de guerre sainte auprès des tribus kabyles des environs de Tlemcen, comme il avait échoué déjà chez les Beni-Snassen, au Maroc, s'est séparé d'Abd-el-Kader, et a pris la route du sud-est, par Chellala. Un renseignement venu de Tiaret, par terre, avait attribué ce mouvement à l'émir lui-même, et le bruit s'était même répandu qu'il avait poussé jusqu'au Djebel-Sahri, après avoir fait une razzia sur les Rahman.

On sait aujourd'hui d'une manière positive que les Rhaman n'ont point été rasés, que l'émir, après une course peu profitable dans le Sahara marocain, est rentré à sa déira, toujours campée à Ain-Zohra, et qu'il y fait exécuter des labours, afin d'assurer sa subsistance pour l'an prochain.

Quant à Bou-Maza, on le dit suivi de 50 à 60 cavaliers fort délabrés. Il est difficile de deviner ses projets, et rien n'indique qu'il puisse en résulter un danger. Il se serait arrêté dans le pays situé entre Chellala et Stitten, où les habitants des Ksours le nourrissent lui et sa petite troupe pour l'amour de Dieu, comme disent les Arabes.

La plus complète tranquillité n'a pas cessé de régner dans les deux provinces d'Alger et d'Oran. Les colonnes qui étaient parties pour Daya et pour Saïda, sous les ordres de MM. les généraux d'Arbouville et Renault, sont rentrées à Oran et à Mascara; celles de la subdivision de Tlemcen ont pareillement regagné leurs stations ordinaires.

M. le général Pélissier, qui s'était porté jusqu'à Tiaret avec les

troupes disponibles de Mostaganem, continue une tournée pacifique dans la vallée de Riou, réglant sur son passage quelques détails d'impôt et de police. L'intention du général était de rentrer à Mostaganem par le Dahra, à moins que la persévérance du mauvais temps ne l'obligeât à prendre le plus court chemin.

— Quelques hostilités ont eu lieu récemment dans le sud-est de la province de Constantine de la part de la tribu des Néménchas, qui, suivant une tradition difficile à lui faire oublier, a tenté de dépouiller les nomades revenant d'opérer dans le Tell leurs achats annuels de grains.

La tranquillité apparente avait rassuré les nomades, et ils avaient rappelé, près de Biscara, les goms qu'ils tenaient en observation devant les Néménchas. Ceux-ci ont profité de cette confiance imprudente, et sont venus attaquer à l'improviste le village de Liana, que les habitants, après s'être battus tout le jour, ont évacué à la faveur de la nuit.

Les Néménchas ont marché alors contre le village de Khanga-Sidi-Nadji; mais M. le chef de bataillon de Saint-Germain, commandant supérieur de Biscara, est arrivé au secours de ce village avec 500 hommes d'infanterie et un gomm de nomades, qui, à leur tour, ont chaudement poursuivi leurs ennemis, sont tombés sur leurs douars les plus rapprochés, et en ont ramené plus de 5,000 têtes de bétail.

Cette petite guerre, suscitée, comme de coutume, par El-Hasnaoui et par le cheïk qui nous voyons reparaitre dans toutes les tentatives de trouble qui ont eu lieu dans l'Est, ne paraît pas devoir s'étendre; le cheïk El-Arab suffira à l'éteindre ou à la circonscire. Le cheïk, après avoir perdu une partie de ses bagages dans la poursuite, s'est réfugié dans le Djebel-Chechar, où il trouvera peu d'appui.

M. le lieutenant-général Bedeau a fait enlever dernièrement par un détachement de cavalerie le douar de l'ancien cheïk des Haractas, qui, contrairement à ses ordres, usurpait le terrain de trois petites tribus. Le cheïk a réussi à s'échapper, mais une partie de sa famille et ses troupeaux ont été ramenés à Constantine.

La province n'a pas présenté d'autre incident depuis long-temps, et ne se ressent en aucune manière de l'agitation momentanée, ou plutôt périodique en cette saison, qui se manifeste autour de Biskara.

— Les pluies, dont la violence a produit de si terribles effets dans la province d'Alger, ont été beaucoup plus bénignes dans l'Ouest. On écrit d'Oran que les travaux de culture se développent dans les environs par l'encouragement qui résulte d'une saison favorable.

Les colons de Saint-Denis du Sig viennent d'être mis en possession de leurs jardins et de leurs terres de labour, d'après un allotissement régulier. Ce village aura probablement étonné, à la récolte prochaine, les difficultés de premier établissement qu'il a si durement éprouvées cette année. (Moniteur algérien.)

### CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. TERME, MAIRE.

Fin de la séance du 19 novembre.

SECTION VI.	
Art. 102. Logement de MM. les curés de la ville dans les paroisses où il n'y a pas de presbytères.	8,586 »
Art. 103. Location d'une chapelle à Perrache et logement du desservant.	4,800 »
Art. 104. Traitement d'un vicaire pour chacune des paroisses de Saint-Georges, Saint-Just, Saint-Irèée, Sainte-Blandine, à 600 f. l'un.	2,400 »
Art. 105. Logement des trois ministres protestants.	5,600 »
Art. 106. Indemnité de logement au ministre israélite.	600 »
Art. 107. Frais de location du temple des Israélites.	1,200 »
SECTION VII.	
Art. 108. Fêtes publiques annuelles.	15,000 »
Art. 109. Dépenses imprévues à la disposition de M. le maire pour en être fait emploi d'après l'autorisation de M. le préfet.	30,000 »

Total des dépenses ordinaires. 2,681,785 01

### DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

SECTION 1 <sup>re</sup> .	
Art. 1 <sup>er</sup> . Supplément d'allocation pour les frais de bureaux de la mairie.	7,000 »
Art. 2. Allocation extraordinaire au receveur municipal pour frais de bureaux.	2,976 »
Art. 3. Remboursement des emprunts de la ville en capital.	515,000 »
Art. 4. Intérêts des emprunts.	253,590 »
Art. 5. Capital et intérêts à 4 0/0 du prix d'acquisition des bâtiments de la Boucherie des Terreaux.	416,000 »
Art. 6. Intérêts de la somme de 16,500 f. restant en dépôt à la caisse de la ville pour solde de l'acquisition de la propriété Marly.	825 »
Art. 7. Location provisoire d'une cave dans la rue de Condé pour y entreposer les huiles étrangères.	1,800 »
Art. 8. Intérêts sur la somme de 25,000 f. dus à	

M <sup>le</sup> Dardel pour acquisition d'un four à chaux à Perrache.	1,250 »
Art. 9. Location d'une maison à Perrache pour établir de nouveaux séchoirs destinés au service de l'Abattoir.	2,530 »
Art. 10. Fonds extraordinaires pour l'amélioration du matériel des pompes à incendie.	5,000 »
Art. 11. Fourniture extraordinaire d'eau pour le quartier nord de la ville.	40,930 »
Art. 12. Allocation au Jockey-Club pour prix de la course de chevaux à Perrache, et frais.	4,000 »
Art. 13. Achèvement de la grotte destinée à recevoir la statue de Cléberger.	5,566 »
Art. 14. Etablissement d'un cadran lumineux au temple des protestants.	4,000 »
Art. 15. Rente à payer à M <sup>me</sup> de la Perrière, et pour elle à M. Couderc, sur une jouissance de 44,444 f. 44 c., dus sur le prix d'acquisition du théâtre des Célestins.	2,222 22
Art. 16. Subvention au directeur des théâtres pour 1847.	55,000 »
Art. 17. Frais extraordinaires pour la révision des plans et du nivellement de la ville.	5,000 »
Art. 18. Cinquième dixième du prix d'acquisition de la maison Jusserand et Bourcier, avec intérêts.	48,100 »
Art. 19. Intérêts dus à M <sup>me</sup> Blanchon sur 54,200 fr. restant à payer pour l'acquisition de sa maison rue des Bouquetiers.	4,710 »
Art. 20. Sommes à payer pour acquisition de maisons dans divers quartiers de la ville, pour l'élargissement de la voie publique, et notamment pour l'exécution du plan de la Boucherie des Terreaux.	555,083 97
Art. 21. Capital et intérêts dus aux sieurs Donzel frères pour l'élargissement de la rue Imbert-Colomès.	105,000 »
Art. 22. Cinquième de la soulte à payer à la direction des domaines pour l'échange de l'emplacement de Sainte-Marie-des-Chânes et de l'arsenal Sainte-Claire contre une portion de terrain à Perrache.	12,923 57
Art. 23. Troisième cinquième pour le prix d'acquisition de l'ancienne cour des Feuillants, capital et intérêts.	4,448 50
Art. 24. Acquisition du musée Rosaz, premier fonds.	4,000 »
Art. 25. Crédit provisoire en attendant les décisions du conseil de préfecture sur les expertises et l'accomplissement des formalités de purge d'hypothèques légales.	50,000 »
Art. 26. Frais d'acquisition par suite de reculement, purge d'hypothèques légales, honoraires d'avoués et notaires, etc.	6,000 »

### SECTION III.

Art. 27. Cinquième fonds pour la construction du pont de Nemours.	100,000 »
Art. 28. Troisième fonds pour la construction du quai Villeroi.	50,000 »
Art. 29. Deuxième fonds pour la construction du quai Saint-Benoit.	50,000 »
Art. 30. Quatrième fonds pour la construction d'aqueducs sur les quais du Rhône et de la Saône.	17,500 »
Sur ce dernier article, M. Brossette demande un canal qui lui est promis depuis long-temps dans la rue Port-Charlet.	

M. LE MAIRE répond qu'il fera examiner les lieux, car il reconnaît que ce canal est d'une grande utilité.

La discussion du budget continue, et les articles suivants sont adoptés successivement :

Art. 31. Indemnité à MM. les ingénieurs des ponts et chaussées pour les travaux à exécuter à frais communs.	3,675 »
Art. 32. Pavés neufs dans les rues de la division du Nord.	10,000 »
Art. 33. Pavés neufs dans les rues de la division du Midi.	10,000 »
Art. 34. Pavés neufs dans les rues de la division de l'Ouest.	6,000 »
Art. 35. Annuité à payer en 1847 à la compagnie Guesdon pour établissement de trottoirs en bitume en 1846.	50,626 »
Art. 36. Annuité à payer au sieur Guénin-Billon pour l'établissement de trottoirs en pierres de Tonnerre.	1,000 »
Art. 37. Travaux divers aux promenades et aqueducs.	10,000 »
Art. 38. Nivellement dans la presqu'île Perrache.	800 »
Art. 39. Remblais divers.	46,000 »

A l'occasion de ce dernier article, M. Sériziat-Carrichon demande qu'on achève les diverses réparations qu'exige la place Rouville. Il demande aussi la rectification de l'entrée de la rue de l'Annonciade, qui avait été promise, et pour laquelle une somme assez forte avait été offerte par les propriétaires intéressés.

M. LE MAIRE répond que, quant à ce qui regarde la place Rouville, il n'a pas demandé de crédit spécial, mais qu'il fera faire les réparations les plus urgentes sur les crédits généraux des pavés et de l'entretien des places publiques.

Quant à ce qui regarde la rectification du bas de la montée des Carmélites, c'est une question fort grave, qui entraînera des dépenses considérables, le déplacement de l'orangerie, et qui ne pourra être sérieusement étudiée que lorsque le propriétaire récalcitrant dont la maison est nécessaire pour cette opération aura consenti à la vente.

### SECTION III.

Les articles suivants, qui la composent, ont été adoptés successivement :	
Art. 40. Allocation à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie.	16,790 »
Art. 41. Location de l'école de médecine.	16,000 »
Art. 42. Troisième paiement à M <sup>me</sup> veuve Grogner-Arnaud pour l'acquisition de candélabres.	2,000 »
Art. 43. Allocation à la bibliothèque du Palais des-Arts.	2,000 »
Art. 44. Salles d'asile, réparations et installations.	9,149 »
Art. 45. Secours à l'institution des filles incurables.	3,000 »

ration première.

La musique, le chant en partie surtout, devint donc un élément indispensable de la religion et de l'éducation protestantes. L'Allemand, à partir de cette époque, était entouré dès son enfance par le flot harmonieux. Dans cette atmosphère toute musicale, ses moindres dispositions naturelles devaient se réveiller et prendre toute l'extension possible. L'habitude même, jusqu'à un certain point, lui créait une faculté musicale. Les pays catholiques ne purent se soustraire à cette influence; prêtres et jésuites mêmes furent forcés d'admettre cette innovation pour ne pas laisser l'art et ses bienfaits sous la main du seul protestantisme. Les princes allemands rivalisèrent entre eux de zèle; c'était à qui serait le protecteur des écoles de chant, des musiciens, des professeurs.

En 1538, nous trouvons les premiers chœurs à quatre voix. Depuis, l'on a conservé ce nombre de parties comme suffisant la plupart du temps au développement de l'harmonie. Nous voulons parler des harmonies à quatre voix de Rhaw, pour lesquelles Mélancthon fit une préface.

La régénération littéraire de l'Allemagne, que l'on peut attribuer à la seconde moitié du dix-huitième siècle, eut un heureux effet sur le chant en partie. Lorsque Klopstock et Lessing, précédés déjà de quelques avant-coureurs, sentinelles avancées de l'armée littéraire, s'efforcèrent de créer une poésie nationale, leurs vers s'adressaient à tous; ils célébraient le sentiment religieux tel que l'entendent les protestants, l'amour de la vieille Germanie et de l'indépendance nationale, la sincérité allemande, le vin du Rhin, les douces filles aux tresses blondes et au naïf sourire.

Les musiciens ne manquèrent pas; tous ceux qui sentaient vibrer en eux quelques cordes sonores se mirent à noter ces poésies; écoliers, bourgeois, paysans, étudiants de toutes les classes, de toutes les universités, se mirent à chanter. Ce fut un chœur immense qui commençait à deux pas de la France, sur les confins de la Lorraine, en descendant avec le Rhin vers l'Alsace, et se perdait dans les forêts de la Bohême, ou du côté du Nord, sous les brumes de la Baltique.

Ces chœurs jouèrent un grand rôle dans l'histoire de l'Allemagne. Quand Napoléon voulut ajouter ce fleuron à sa couronne de conquérant, la patiente Allemagne se courba un moment; mais le sentiment du patriotisme et de la liberté prenant le dessus, les princes tombés si bas devant le géant favorisant eux-mêmes cette révolte légitime qu'ils devaient plus tard étouffer, après qu'elle aurait tourné à leur profit, des voix gracieuses s'élevèrent de tous côtés. C'étaient en général les jeunes poètes, les étudiants qui criaient : *Indépendance ! Uhland, Rückert avec ses sonnets*

*cuirassés, Kerner dans ses chants de la Lyre et du Glaive, enflammaient tous les cœurs d'une noble ardeur. Kerner, ce poète mort si jeune, écrivait le soir, à la clarté du bivouac, son chant de l'Épée; quelque'un de ses frères d'armes, un de ces noirs chasseurs de Lützow, mettait à l'instant en musique les strophes guerrières; on les chantait en chœur pendant la nuit sombre; puis la trompette sonnait, on montait à cheval, on marchait à l'ennemi (l'ennemi, c'était nous; mais n'importe, car c'était le conquérant et non la France contre qui l'on se battait), et l'on se faisait bravement tuer pour sauver sa patrie. Alors, si l'on rentrait au camp, si l'on rapportait le corps du poète qui avait exhalé cette nuit-là son chant du cygne, les camarades, sombres, mais jamais découragés, entonnaient d'une voix forte, quoique obscurcie par les larmes, ce dernier chant, dernier adieu à l'âme du brave et du poète.*

Le premier chœur chanté dans la première société de chant est celui-ci :

« La tempête hurle, la mer mugit; nous, hommes allemands, sans frayer la bravos.

« La tempête hurle, etc... Le danger nous réjouit; nous voulons attendre le matin en choquant joyeusement nos verres.

« La tempête hurle, etc... La patrie est dans les chaînes; qui sent battre son cœur dans sa poitrine la sauvera, nous les jurons !

« La tempête, etc... Les dangers nous entourent, mais laissez-nous faire; ce que nous tenterons aujourd'hui, demain nous voulons l'accomplir avec force et courage.

« La tempête, etc... La terre tremble autour de nous; buvons sans soucis, et demain nous tirerons nos glaives et ne les déposerons qu'après avoir délégué la patrie et plongé l'ennemi dans les enfers. »

Il est difficile de trouver quelque chose de plus patriotique que cette poésie; ajoutez l'effet produit par des voix mâles exécutant une musique vigoureuse, et vous vous figurerez quel entraînement en résultait.

Hélas ! la pauvre Allemagne a déposé le glaive avant d'avoir fini son œuvre. Qui se lèvera et lui fera entendre encore un chant de liberté, afin qu'elle trouve l'énergie de se soustraire à ses vrais ennemis? Ce n'est plus la France, l'empereur français qu'il faut attaquer; ses ennemis sont plus près d'elle, dans son sein même.

Une institution qui date de 1815 pour l'Allemagne a servi puissamment à éterniser la tradition des chœurs sans accompagnement, et fait un contrepoint salutaire au dilettantisme qui s'attachait aux opéras italiens et français; nous voulons parler des sociétés musicales, ou *musikvereine*, qui étaient établies en Suisse depuis long-temps. des tables de chant, ou

*liederfests*, et des cercles de chant, ou *liederkranze*. Les premières existent surtout dans le Nord; ce sont des réunions privées mais nombreuses; leur étude principale est le choral, l'oratorio protestant. Les secondes ont pour objet le perfectionnement de la musique populaire. La Société Cecilia de notre ville touche donc de plus près à celles-ci qu'aux autres. Elles ont lieu surtout dans le Midi. La première société fondée en Allemagne a été créée à Stuttgart. L'université d'Iéna, où l'enthousiasme et les sentiments patriotiques se montraient très énergiques, a possédé la seconde. Ces sociétés se réunissent souvent dans une ville qu'on assigne. De ces réunions la fête de la Souabe est la plus remarquable. Elle se célèbre dans les vertes prairies qu'arrose le Neckar; une foule immense et des députations de différentes villes y assistent. Il est difficile de se faire une idée de la magnificence de ces masses, de ces chœurs composés de plusieurs milliers de chanteurs. La cordialité la plus parfaite règne dans ces assemblées; les maisons sont décorées de fleurs; une hospitalité amicale est offerte aux musiciens venus des pays voisins; comme dans les temps pindariques, c'est à qui recevra l'hôte, le chanteur que les dieux envoient. Les bateaux à vapeur, les convois des chemins de fer mettent leurs moyens de transport au service des voyageurs. Il faut avoir vu arriver au lieu du rendez-vous la caraïne joyeuse, il faut avoir vu descendre le long du Mein ou du Neckar le bateau chargé de feuillages, pavé de différents bannières distinguant les sociétés de chanteurs, avoir entendu la bouffée sonore que le vent jette au rivage (car on chante en route, on chante tous les jours), pour se faire une idée du lien puissant de fraternité que la musique, dans ces contrées heureuses, étend autour des hommes. Là, à toute époque de la vie comme dans tous les rangs de la société, l'on résume des joies, ses douleurs, tous les événements solennels dans le chant. Avec des chants, la mère consacre à la vie riante le cher petit enfant; elle lui initie aux secrets de la nature, et le porte dans le bois au mois de mai en murmurant le *wiegenlied* (chanson du berceau). Dans les simples écoles de village, le maître joue de l'orgue, et les enfants chantent en partie. Voyez ces méchants garnements, si tapageurs, si amis du mal chez nous, dès que l'heure de la classe est passée; les voici qui sortent de quelque école de la Souabe, je suppose; ils regagnent la chaumière dont le toit fume à l'admiration, devant ce grand spectacle de la nature, et, par un mouvement spontané, ils entonnent à l'improviste quelque chœur religieux et solennel de Klopstock ou de Claudius.

Le jeune homme exprime par le chant les sentiments nouveaux qui lui

46. Secours à la société du patronage des jeunes	4,000	»
47. Secours à l'institution des sourds-muets.	5,000	»
48. Quatrième fonds pour l'agrandissement de l'église de Saint Georges.	10,000	»
49. Troisième fonds pour la reconstruction de l'église de Saint Nizier.	10,000	»
50. Premier fonds pour la construction de l'église de Blandine.	25,000	»
51. Somme due au sieur Cotele, avocat au conseil	5,000	»
<b>Total des dépenses extraordinaires.</b>	<b>4,998,315</b>	<b>26</b>
<b>RÉCAPITULATION.</b>		
Dépenses ordinaires.	2,681,785	01 c.
Dépenses extraordinaires.	1,998,315	26
<b>Total général.</b>	<b>4,680,100</b>	<b>27</b>

M. LE MAIRE met successivement aux voix le chapitre des dépenses extraordinaires et l'ensemble des budgets; ils sont adoptés par le conseil. La séance est levée à dix heures moins un quart. (Courrier de Lyon.)

Les magistrats municipaux de la ville de Rive-de-Gier (Loire) ont compris l'importance d'un service public d'eau potable et regardé avec raison comme le premier élément de l'hygiène publique l'usage d'une eau pure et abondante. Voici ce qui nous est rapporté à ce sujet : Depuis longues années la ville de Rive-de-Gier éprouvait un besoin urgent d'eau potable. Au dire des gens de l'art, il était difficile d'en trouver près de cette ville une masse assez considérable d'une qualité suffisante pour un service public. La nature géologique des environs de Rive-de-Gier présentait plus d'un obstacle : rochers, des mines profondes de houille se rencontrent à chaque pas. L'administration municipale ne s'est point laissée décourager; un concours a été ouvert, il y a déjà plusieurs années, par le maire de cette ville. M. Vergniais, ingénieur civil de Lyon, qui avait précédemment occupé des eaux de Villefranche (Rhône), a pris part à ce concours. Son projet a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, et cette année une ordonnance royale l'a approuvé. Les obstacles n'ont point empêché d'arriver jusqu'au plateau d'eau, dont la quantité est telle qu'il pourrait pourvoir aux besoins d'une population bien plus considérable que celle de Rive-de-Gier. Quant à la qualité, une commission scientifique nommée par le maire a déclaré que les eaux découvertes par M. Vergniais étaient préférables à toutes celles de la localité. Nous n'ajouterons que peu de réflexions aux faits qu'on nous signale; nous ne connaissons ni M. Vergniais, ni le mérite des travaux qu'il a pu exécuter. Nous engageons seulement l'administration de notre cité à bien noter ceci : Le premier magistrat de Lyon, qui refuse si souvent de prendre des mesures utiles, sous prétexte que les précédents manquent, devrait au moins suivre les exemples que lui donnent les moindres municipalités, en s'occupant avec zèle et sans cesse de l'organisation du service public des eaux potables.

**Chronique.**

Nous voilà décidément revenus aux histoires des apparitions et des prophéties. Voici, par exemple, ce qu'on raconte sérieusement : Non loin de Grenoble, deux jeunes enfants gardaient un troupeau au pâturage. Un panier déposé auprès d'eux renfermait leur déjeuner. Tout-à-coup une belle dame couverte d'or et de pierres précieuses leur apparut et se dirigea vers eux. Effrayés, ils veulent fuir, mais elle les retient et leur dit : « N'ayez pas peur, je ne veux pas vous faire de mal; je suis la mère de tous les enfants, la mère de notre Seigneur Jésus-Christ. Ecoutez bien ce que je vais vous dire, apportez-le à vos parents et à tous ceux que vous rencontrerez. Les hommes deviennent tous les jours si méchants que Dieu les punit. Non seulement cette année il y aura une famine, mais pendant deux années encore les récoltes manqueront et seront détruites. » Ces mots, elle disparut. Les enfants trouvèrent sous leurs paniers une source qui n'existait pas dans ce lieu. Un curé de notre ville a annoncé en chaire qu'il a écrit sur les murs pour s'informer de la vérité du fait. — L'exposition de la société des Amis des Arts devant s'ouvrir dans les premiers jours de décembre, MM. les artistes qui n'ont pas encore envoyé leurs ouvrages et ne les ont pas fait inscrire au secrétariat de la société sont invités, dans leur intérêt, à le faire immédiatement, les travaux préparatoires de l'exposition ne pouvant être retardés. — L'hiver s'avance sous de tristes auspices. C'est une raison pour qu'une police vigilante débarrasse nos villes et nos campagnes des existences parasites qui les infestent. On doit placer en premier ordre les banquistes étalant des jeux de hasard dans nos foires avec

ouvrent les portes d'un monde nouveau et ravissant. Les paroles sont impuissantes dans toutes les langues pour traduire l'ordre de sentiments que produit l'amour. Les soirs de printemps, sous l'aubépine en fleurs, les jeunes filles, les fraîches Gretchen, Lischen ou Lehne se sont assises; le cor chantant d'Obéron sonne à voix basse et douce un motif de walse, et un cœur d'une harmonie simple et pure comme celui des Jungferns de Frey-ritz lui répond. Les étudiants, les burschen, les maisons moussues, qui ont passé dix ans à l'université et consommé une quantité de bière que le grand tonneau Heidelberg aurait eu peine à contenir, déserteraient sur-le-champ l'école du savant herr professor, si l'on voulait les priver de leurs chœurs; ils n'auraient peut-être leurs grandes bottes, la rapière valeureuse et la pipe de faïence au long tuyau noir; mais les deutschedieder! jamais! plutôt la mort! C'est que leurs chansons résumant leur vie entière; c'est dans elles qu'il faut étudier les mœurs originales des universités allemandes. Frisch Brüder! entonnez gaiement le Turnlied, chantez votre Gaudemus juvenes sumus, à côté du verre plein d'un précieux crambanbuli (1), un valleri, valleri, valleri, la la la la... Comme vous le dites philosophiquement :

Vita nostra brevis est;  
Brevi finitur;  
Venit mors velociter;  
Rapit nos atrociter.  
Nemini parcerit.

à l'âge mûr, les bourgeois, les Philistins eux-mêmes, ainsi que les nomades des étudiants, chantent encore. « Les sages inventèrent ces hymnes, dit que les vieillards les chantaient assis devant leurs portes, sans crainte ni bonzes, ni visirs. Devant elles, les tyrans tremblent. » Sur les bords du Rhin, les bourgeois d'une petite ville, comme Kreuznach, par exemple, passent le dimanche dans un lustgarten (jardin de plaisance), sur le bord du fleuve. De la terrasse du jardin qui domine son cours presque, à l'abri du soleil, sous la tonnelle de pampres en fleurs, devant un faïon d'un vin vieux et robuste, ils commencent le refrain bien connu : Couronnons de feuillages notre coupe chérie, remplie jusqu'au bord. Au

Le crambanbuli n'est autre chose qu'une sorte de grog. L'étudiant quand dit que, fût-il l'empereur Maximilien, il conserverait cette devise : toujours fidèle et sans souci, c'est l'ordre du crambanbuli!

une tolérance blâmable, et attirant de nombreux joueurs en blouse qui viennent à exposer leurs gages de l'année. (Courrier de l'Ain.)

— On lit dans le *Mercur de Séguisien* : « M. le ministre de la guerre, prenant en considération la position malheureuse dans laquelle les ouvriers peuvent se trouver pendant la mauvaise saison où nous sommes déjà entrés, a ordonné l'exécution immédiate de travaux de terrassement qui se rattachent tant à la rectification du lit du Furens et du Merdary dans la traversée des terrains de la Badoulière, sur lesquels doit être assise la caserne, qu'au nivellement des terrains. » Une allocation de 30,000 fr. est affectée à cette destination. » Quant aux ouvrages de construction proprement dits, ils seront entrepris aussitôt que l'envoi des projets réclamés aura permis au ministre de statuer sur le nouveau travail qui a été demandé au chef du génie de Saint-Etienne. »

— Le 12 novembre, un individu reconnu, portant des habillements de soldat d'infanterie, et dépourvu de papiers, a été trouvé pendu à une poutre du fenil du sieur Pierre Bernard, aubergiste à Saint Symphorien-d'Ozon (Isère). On présume qu'il sortait des pénitenciers.

— On lit dans le *Toulonnais* : « Un prévenu dont le nom était devenu l'effroi de la population toulonnaise vient d'échapper à l'action de la justice. Ferrandin, dont nous annonçons il y a quelques jours un retour prochain à la santé, est mort à l'hospice Saint-Esprit le 20, à dix heures du soir. » La mort de ce prévenu a produit dans notre ville une vive impression, dont chacun appréciera la nature et les motifs. » L'autopsie du cadavre a été faite hier en présence de M. le procureur du roi et de plusieurs médecins. »

— Le conseil municipal de la ville de Pont-de-Vaux a voté 300 f. en faveur des inondés de la Loire. Une quête faite par le maire et le desservant à Cormoranche a produit 294 f. 35 c. Il a été recueilli à Manziat, par les soins de M. le maire et de M. le curé, une somme de 234 f. Une quête faite dimanche dans l'église de Saint-Jean-le-Vieux a produit 125 f.

Les habitants de la commune de Montagnat, parmi lesquels une quête avait déjà été faite en faveur des inondés, ont voulu en outre leur donner une part dans la distribution de leur affouage. M. le maire a remis à notre bureau 15 f. provenant du lot de bois fait et vendu à cette intention. (Courrier de l'Ain.)

— M. Aldo, prestidigitateur, dont nous avons annoncé l'arrivée, donnera, à partir de mercredi 25 du courant, dans la salle du Grand-Orient, aux Brotteaux, des séances d'exercices physiques.

**Tribunaux.**

La cour d'assises du Puy-de-Dôme vient de juger une affaire qui a mis en émoi les habitants de Clermont et des contrées qui avoisinent ce chef-lieu de département. M. Foulhouse, qui exerçait avec une grande délicatesse, dit-on, les fonctions de notaire, et était en même temps maire de sa commune, avait l'habitude de se rendre chaque dimanche, à heures fixes, d'Aubière à Romagnat, en suivant un petit chemin à travers champs, la *Coursière*, comme disent les paysans. Le 12 juillet dernier, le maire d'Aubière fut trouvé mort sur ce chemin. Montel, l'accusé, avait plus d'une fois, en présence de divers officiers ministériels, notamment à Clermont, dans des études d'avoués, proféré des menaces contre M. Foulhouse. Il lui reprochait d'avoir dirigé un procès qui lui avait été funeste. Un oncle de Montel reçut l'aveu du crime du coupable même, bourrelé de remords. C'est en vain que, devant la cour d'assises, Montel a fait preuve d'aplomb, de vivacité, d'adresse et de ruse; après l'audition de trente témoins et la déposition de l'oncle de Montel, le jury a prononcé contre ce dernier l'arrêt de mort. A ce moment, des applaudissements hideux ont fait explosion dans une partie de la salle; mais toute la portion intelligente de l'assemblée a répondu par un sentiment d'horreur à cette manifestation sauvage. (Echo de l'Allier.)

— Une affaire des plus dramatiques sera déférée au jury de la Haute-Vienne dans la prochaine session. Il s'agit de l'empoisonnement d'un père par ses trois fils, qui avaient une servante pour complice. Il y a près de dix ans que ce crime a été accompli dans la commune de Masléon, près Saint-Léonard. Trois mois de plus, et la prescription assurait l'impunité des accusés. Dieu ne l'a pas voulu! La servante dont on achetait le silence par une pension annuelle, n'ayant plus été payée, s'en plaignit à quelqu'un. On lui demanda si elle avait des titres; elle répondit : « Mes titres sont dans le cimetière. » Cette parole imprudente fut un trait de lumière pour la justice. On fouilla la terre, on interrogea les cer-

veaux, et les restes du malheureux père, ayant été reconnus, furent soumis à une analyse. La présence de l'arsenic fut constatée. On assure que l'un des accusés, en proie aux plus déchirants remords, est dans un état moral des plus terribles. M. l'avocat-général Soubrebot portera la parole dans cette affaire. La défense des accusés est confiée à M<sup>rs</sup> Théodore Bac, Eugène Descoutures et Vouzellaud.

L'administration des douanes vient de dispenser de la visite à la frontière du Nord les bagages des voyageurs, qui viennent en France par la voie du chemin de fer de la Belgique.

**Bulletin de la Bourse de Paris du 23 novembre 1846.**

Les fonds ont éprouvé aujourd'hui une assez forte amélioration. Avant l'ouverture, les premières affaires sur le 5 ont été faites à 81 25, puis cette valeur est montée à 81 50. Mais, au moment de l'ouverture, elle était offerte à 81 40, et elle a ouvert au parquet à ce prix. Elle est montée à 81 60, et elle a fermé à 81 55. Après la clôture, elle a été un moment à 81 62 1/2; mais la nouvelle de la déchéance et de l'embarquement de dona Maria, qui s'est répandue, et qui paraît avoir assez de consistance, l'a fait retomber à 81 45. Elle est cependant restée à 81 55. Beaucoup d'affaires.

Les chemins de fer ont été plus fermes que la semaine dernière.

Trois pour cent	81 55	Vergennes (rive droite)	»
Quatre pour cent	»	» (rive gauche)	»
Quatre et demi pour cent	»	Paris à Orléans	1210
Cinq pour cent	117	Paris à Rouen	872 50
Emprunt de 1844	»	Rouen au Havre	832 50
Trois pour cent belge	»	Avignon à Marseille	860
Quatre 1/2 p. 6/0 belge	»	Strasbourg à Bâle	217 50
Cinq pour cent belge	101 3/4	Orléans à Vierzon	565
Cinq pour cent napolitain	102	Orléans à Bordeaux	545
Récépissés Rothschild	102	Amiens à Boulogne	»
Cinq pour cent romain	99 3/4	Montreuil à Troyes	»
Trois pour cent espagnol	»	Chemin du Nord	635 75
Banque de France	8460	Dieppe et Pécamp	»
Comptoir d'Escompte	1155	Paris à Strasbourg	477 50
Banque belge	»	Tours à Nantes	487 50
Caisse Lafitte	1215	Paris à Lyon	502 50
Obligations de Paris	»	Lyon à Avignon	»
SAINT-GERMAIN	»	Bordeaux à Cette	»
Saint-Germain	»	Bordeaux à la Teste	»

**Bourse de Lyon du mardi 24 novembre.**

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	850	»	848 75	851 25
prime d. 10.	»	»	»	»	865	»
Paris à Orléans	»	»	1207 50	1208 75	1207 50	1211 25
prime d. 10.	»	»	1215	»	1221 25	1225
Paris à Rouen	»	»	852 50	»	850	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon	»	»	566 25	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	622 50	625	622 50	625
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon	»	»	497 50	498 75	497 50	498 75
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Faites usage des PASTILLES DE CALABRE de POTARD; elles conviennent dans les affections catarrhales, rhumes, asthmes, oppressions, irritations de poitrine et les glaires; elles ne contiennent aucune substance opiacée. Dépôts, à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; André, pharmacien, place des Célestins, et M<sup>lle</sup> Louise Col, place Bellecour.

Il a été perdu une bague à pierre ovale dite *améthiste*, formant cachet, sur laquelle sont gravés une main tenant un poignard et au-dessous les lettres F. D. C. Autour de l'anneau est gravé aussi le nom de *Frédéric* en caractères anglais anciens. En cas de renseignements, les transmettre au bureau de M. Parjat, commissaire de police, rue des Célestins. Il y aura cinquante francs de récompense.

LA PATE DE GEORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; CHALON-sur-Saône, FOUCHER-BOSSÉ, pharmacien, Grande-Rue, 1; MACON, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et GENÈVE (Suisse), ROUZIER.

PALAIS ENCHANTE. — Galerie de l'Argue. — Grandes soirées fantastiques de M. Robin. Les expériences seront continuellement variées. On commence à sept heures et on finit à dix heures.

*Rhin! au Rhin! c'est là que croît la vigne; béni soit-il notre père Rhin!* Enfin la vie se termine presque au milieu des chansons. Une chanson, mais grave et empreinte d'un sentiment élevé, accompagne au tombeau le fils de la Germanie; c'est une coutume touchante et qui doit produire une profonde impression sur les âmes. Les funérailles du grand Schiller eurent lieu la nuit. On rapporte qu'au moment où l'on descendait le cercueil dans la fosse, la lune, jusqu'alors voilée par les nuages, laissa tomber un de ses rayons sur le corps du grand poète; à ce moment, les jeunes gens qui s'étaient joints au convoi immense entonnèrent un chœur funèbre. Tous les assistants furent pénétrés de respect et d'enthousiasme. L'apothéose du génie le plus populaire de l'Allemagne commençait.

Nous avons dit que toutes les classes avaient leurs chœurs. Ainsi, dans les montagnes du Harz, dans les pays où l'on exploite les mines, les ouvriers ont leurs poésies qui célèbrent la vie du mineur; Novalis, notamment, a écrit pour eux des chefs-d'œuvre. Ils ne descendent pas dans les entrailles de la terre, ils ne reviennent pas à la douce clarté du jour, sans célébrer par des chants en partie la poésie étrange et un peu sombre de cette existence. Actuellement, dans l'Odenwald et la Hesse, il existe des sociétés musicales entre les ouvriers qui sont admirablement organisées; dans l'une, le directeur est un cordier très en état de la diriger. Les soldats allemands ont l'habitude de chanter dans les marches, les haltes, à toute occasion; ils ont aussi une multitude de jolies poésies. Les *volkslieder* (chansons du peuple) forment une branche importante; elles ont été recueillies avec soin.

Depuis long-temps, tous les compositeurs célèbres ont laissé tomber de leur plume de belles inspirations consacrées à ces chœurs. La pléiade des astres les plus radieux du ciel de la musique a illuminé de ses lueurs les vers de tous les poètes. Haydn, Mozart, Beethoven, Weber, des noms moins connus en France quoique illustres dans leur patrie, Zelter, Mendelsohn, Kreutzer, souvent des musiciens obscurs inspirés à une certaine heure, ont apporté leur pierre, — on pourrait dire pierre précieuse, diamant et perle, — à l'édifice splendide des chœurs sans accompagnement. Le mérite principal dans ces sortes de compositions, c'est que la musique harmonie avec justesse et force les sentiments indiqués par le poète. L'harmonie, les modulations neuves et puissantes, l'art de distribuer aux voix le rôle qui leur est propre, quelquefois des dessins tracés avec la fugue et le contrepoint, voilà à peu près ce qui caractérise ce genre. Les motifs sont la plupart du temps très simples, la phrase mélodique courte mais caractéristique. Il existe dans ces innombrables compositions une variété

infinie. Les musiciens comme les poètes allemands sont tous plus ou moins originaux; chacun cherche en soi-même ses inspirations, et c'est la bonne manière. Comme il est impossible de faire passer dans l'esprit de nos lecteurs l'impression que ces chœurs sans accompagnement ont toujours produite sur nous, nous nous bornerons à les engager à aller les entendre. Cela est facile sans quitter un instant les brouillards de notre cité. La Société *Cœcilia* représente dans nos murs ce véritable chant allemand; elle en est une digne interprète. Ces jeunes et intéressants amateurs sont prêts à donner accès à tous ceux qui aiment la musique.

Bien que les membres de cette société se renouvellent trop fréquemment, beaucoup d'entre eux regagnant tour à tour leurs foyers; elle est en progrès constant. Les voix de ces messieurs sont magnifiques; un ensemble, une justesse d'intonations admirables, un sentiment profond des beautés musicales et poétiques se font remarquer parmi eux. Quand ils chantent, ils sont pénétrés de leur sujet; on voit qu'ils l'expriment comme ils le sentent, avec conviction et énergie. M. Daeschner, qui les dirige, a d'autant plus de mérite qu'il est exposé à perdre ses meilleures voix, ses meilleurs musiciens d'un moment à l'autre, et qu'il doit à tout instant recommencer avec de nouveaux arrivants.

Dans leur dernier concert donné dimanche dernier, ils ont exécuté, entre autres choses, un *bundeslied* (chant d'alliance). Un tout jeune poète de Francfort leur a envoyé les paroles; Mendelsohn Bartholdy a écrit expressément la musique. Dans ce morceau, qui est pour ainsi dire le symbole de leur réunion, il est question du bonheur que doivent éprouver des compatriotes, des frères, à se trouver rassemblés, à s'appuyer les uns sur les autres, la main dans la main, le cœur contre le cœur, à rêver de la même patrie, à la louer avec les mêmes chansons. « Faites voir, camarades, s'écrie le jeune poète, faites voir aux Welches fiers comment les Allemands célèbrent en France la fidélité allemande! »

Nous répondrons : Chantez, chantez, bons et pobles jeunes gens! N'oubliez jamais votre patrie. Vous trouverez partout, et surtout en France, des cœurs généreux qui vous répondront. Les noms sacrés de patrie et de liberté, qui les a prononcés les premiers dans le monde? n'est-ce pas la France? Quels que soient les efforts que fassent vos princes pour vous éloigner de nous, des sympathies puissantes nous réunissent, malgré la séparation que forme la verte ceinture de votre Rhin. Jeune Allemagne, nous répondrons amicalement à vos chants : la jeune France n'est-elle pas votre sœur aînée? (Y.) EDOUARD DEGEORGE.

# MAISON DE LA CITÉ DE LYON

RUE SAINT-COME, 3.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS.

L'ouverture a eu lieu depuis le samedi 10 octobre.

## PALETOTS D'HIVER A 15 FRANCS.

Etude de M<sup>e</sup> Rejaunier, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.  
VENTE PAR LICITATION JUDICIAIRE,  
A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,  
en quatre lots séparés, sauf enchères générales d'abord sur les 2<sup>e</sup>  
et 3<sup>e</sup> lots, et ensuite sur les quatre lots réunis,  
Par-devant le tribunal civil de Lyon,

### D'IMMEUBLES

Situés à Lyon, quartier de Saint-Just, place Saint-Iréné, rue des Chevaucheurs et rue des Fossés.  
ADJUDICATION AU SAMEDI 12 DÉCEMBRE 1846, dix heures du matin.

- 1<sup>er</sup> lot.—Une maison récemment construite en pierres et chaux, ayant rez-de-chaussée, trois étages et quatre ouvertures à chaque étage. — Mise à prix : quatre mille francs; ci... 4,000 f.
- 2<sup>e</sup> lot.—Une grande maison avec deux écuries et fenils. — Mise à prix : neuf mille francs; ci..... 9,000
- 3<sup>e</sup> lot.—Un tènement de terrain avec hangar à la suite.—Mise à prix : quinze cents francs; ci..... 1,500
- 4<sup>e</sup> lot.—Une maison ayant rez-de-chaussée, premier étage et grenier, avec jardin.—Mise à prix : huit mille francs; ci..... 8,000

Total.....22,500 f.

Ces immeubles appartiennent par indivis à Jean-Claude Ponsson et aux représentants de défunte Anne Perret, première femme dudit sieur Ponsson. S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Rejaunier, poursuivant, et à M<sup>e</sup> Didier, Yvrard et Pignard, avoués des parties colicitantes, et pour voir les lieux, au sieur Frappa, cafetier, rue des Farges. (2423)

Etude de M<sup>e</sup> Vernay, avoué à Lyon, place du Petit-College, 5, et rue Saint-Jean, 10.

VENTE PAR LA VOIE DE LA LICITATION JUDICIAIRE,

Par-devant le tribunal civil de Lyon, le samedi cinq décembre 1846, à midi,

### D'IMMEUBLES

Situés en la commune de la Guillotière, Grande-Rue, 84

Ils se composent de plusieurs maisons ou bâtiments dans lesquels est établie l'auberge du Mont-Cenis, avec hangars, remises, cours et écuries; d'un pré complanté d'arbres et de vignes, et d'un autre pré contigu, aussi complanté d'arbres.

Le tout dépend de la succession du sieur Jacques Bourdin père.

Mise à prix : soixante mille francs; ci 60,000 f. Pour extrait : VERNAY, avoué. (2861)

**A VENDRE** du 15 au 31 décembre prochain, **1,500 arbres essence chêne**, en totalité ou par lots, dans la propriété de la Servette, près Lagnieu (Ain). (2924)

**A VENDRE** Plusieurs petits chiens épagneuls, race King-Charles, venant d'Angleterre. S'adresser au portier, à l'hôtel de l'Univers, rue de Bourbon. (2996)

**A VENDRE** pour cause de départ.—Un vaste et beau café, situé dans le quartier des Célestins, pouvant parfaitement convenir pour un café chantant. S'adresser à M. BARBOLLAT, chargé d'affaires, rue Mulet, 2. (2940)

**A CÉDER DE SUITE**, un fonds de modes bien achalandé, situé dans un beau quartier à Lyon. S'adresser à M. Gleyre, marchand de rubans, rue Saint-Côme, 11. (2992)

**A LOUER A LA NOËL PROCHAINE.** UNE FABRIQUE DE **CENDRES GRAVELÉES** Sise à Cuire, en face de l'Ile-Barbe. S'adresser, avant midi, à M. Flachet, rue Royale, n. 1, à Lyon. (2926)

**A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,** Dans l'une des salles du tribunal de commerce d'Agen (Lot-et-Garonne),

LE MARDI 29 DÉCEMBRE 1846, A MIDI, Par le ministère de M<sup>e</sup> CHAUDEBORDE, notaire à Agen, à la requête de MM. les syndics de la faillite LEYNIAC ET LANES, et en présence de M. le juge-commissaire;

### LES TROIS PONTS

**SUSPENDUS,** appartenant à ladite faillite, Établis sur la Garonne, dans l'arrondissement de Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne);

SAVOIR : 1<sup>o</sup> Le pont de Verdun, dont la concession est de soixante-quinze ans huit mois, à partir du 20 août 1841, et dont le loyer annuel, par acte public, est de. . . . . 12,650 f.

2<sup>o</sup> Le pont de Bourret, en face de Montech, d'une concession de soixante-trois ans six mois dix jours, à partir du 23 décembre 1837, et donnant un loyer annuel, par acte public, de. . . . . 10,025

3<sup>o</sup> Et le pont de Belleperche, non loin de Castel-Sarrazin, d'une concession de soixante-dix-neuf ans, à partir du 6 septembre 1839, ayant un revenu annuel, par acte public, de. . . . . 32,175

En outre, le fermier est tenu des réparations d'entretien, à concurrence de 300 f. pour chaque pont et par année. . . . . 900

Montant des loyers des trois ponts. 33,175 Les baux authentiques, bien garantis, ont une durée de cinq ans, à dater du 1<sup>er</sup> février 1846. L'adjudication aura lieu en deux lots. 1<sup>er</sup> lot. — Pont de Verdun, sur une première mise à prix de. . . . . 150,000 f. 2<sup>e</sup> lot. — Ponts de Bourret et de Belleperche, sur une première mise à prix de. . . . . 240,000

390,000 S'adresser, pour tous les renseignements, à Agen (Lot-et-Garonne), à M. Henri Fournel, avocat, l'un des syndics de la faillite Leyniac et Lanes, rue Garonne, 6;

Et à M<sup>e</sup> Chaudaborde, notaire, rue Saint-Antoine, dépositaire du cahier des charges.

NOTA. — Les personnes qui se proposeront d'enchérir devront se faire inscrire en l'étude dudit M<sup>e</sup> Chaudaborde, avec indication de leur solvabilité, dans les huit jours qui précéderont l'adjudication. (5202-7959)

**AVIS.** Une maison de commerce DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.

S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (2915)

### ÉTRENNES DE 1847.

Un grand nombre de personnes avaient déjà jeté leur vue, pour les Etrennes, sur le magnifique débarras d'estampes situé depuis peu rue Lafont, 2.

Une circonstance imprévue vient d'accélérer le départ du marchand, qui fermera son magasin samedi 28 de ce mois. On se chargera d'ici là de toute commission pour le nouvel an. (2994)

**ÉCOLE DE THÉORIE-PRATIQUE** pour la fabrication des étoffes de soie, dirigée par J.-V. JANET, petite rue des Feuillants, 4, à Lyon. — Cet établissement se recommande toujours par les plus grands soins apportés à l'instruction des élèves. (1549)

## PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n<sup>o</sup> 23.

### DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

(4495)

Ateliers de la rue de Jarente, n. 16, à Lyon.

### PONT ET C<sup>e</sup>.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, escaliers en fer et fonte. Le tout garanti. (1553)

**AVIS** Les personnes qui désirent apprendre la Redowa, la Valse à cinq temps et celle à deux, ainsi que la Mazourka, peuvent s'adresser à M. Clairanson, avec certitude d'apprendre ces danses telles que M. Cellarius les a composées. Sa classe est toujours ouverte (pour les jeunes gens seulement) le soir, depuis huit heures jusqu'à dix heures, rue des Capucins, 2, au 3<sup>e</sup>. (2939)

### JARDIN ET VELLAS, CHEMISIERS,

Rue Puits-Gaillot, 3, au coin des Terreaux, à Lyon, et place Neuve, à Grenoble.

BREVETÉS (sans garantie du gouvernement).

Seule maison spéciale pour la confection des gilets de flanelle dits plastronnés, sur mesures. (1612)

PROCÉDÉS-RUOLZ.

### DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasins place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger.

Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

### Magasin des 25,000 Robes, Quai Saint-Antoine, 14.

Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, stoffs, satin laine, alpaga et mérinos; forte partie de châles tartans, cravates et foulards.

Il existe continuellement une exposition de 1,800 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus.

Les marchands obtiendront un escompte. (1572)

**A VENDRE** tout de suite pour cause de départ, LE CAFÉ DU COMMERCE, à la Guillotière, S'y adresser. (3002)

**AVIS.** Un commis ayant l'habitude de faire une maison pour faire la place et tenir les livres. Pouvant donner des garanties, il se chargerait volontiers de la vente des produits d'un fabricant de Lyon ou de la province. S'adresser à M. Malaval, passage de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 28. (3001)

### SIROP PECTORAL DE MACORS, au Mou de Veau,

POUR RHUMES, GRIPPES, ENROUEMENTS ET IRRITATIONS DE POITRINE.

Ce Sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30; à Paris, pharmacie Fayard, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable Sirop Vermifuge pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon:

M. Vernet, pharmacien, aux Terreaux. M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture. (5419)

### MANTEAUX ET CABANS IMPERMEABLES

PRÉPARÉS AU CAOUTCHOUC,

de SOLLIER et FALCOT, brevetés (sans garantie du gouvernement),

Rue des Célestins, n. 6, à Lyon.

Par de nouveaux procédés, ces fabricants sont parvenus à donner à leurs tissus la souplesse recherchée depuis si long-temps. Leurs Manteaux et Cabans sont garantis d'une imperméabilité parfaite. Vente en gros et demi-gros à des prix modérés.

Toutes imperméables pour Bâches. (1609)

### THE COSMETIC NECESSARY,

Par sa propriété de rétablir l'équilibre de la circulation, cet excellent préparation anglaise, supérieure pour les soins de la toilette, guérit promptement et radicalement les douleurs sciatiques, rhumatismes, courbatures, engorgements, etc.

Deux ou trois frictions suffisent pour soulager et soulever pour guérir.

Voir le prospectus qui se distribue gratuitement chez MM. VERNET, place des Terreaux, 15; ANDRÉ, place des Célestins; MACORS, rue Saint-Jean, et chez les principaux pharmaciens et parfumeurs. (2914)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Boulaillière, 19.